

Jeudi.

N° 1780.

20 Septembre 1832.

Le *Précateur* donne les nouvelles
24 ou 30 heures avant les Journaux de
Paris.
ON S'ABONNE
Lyon, rue du Garet, n° 5, au 2^e
Paris, M^r Ph. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LE PRECUREUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 5 mois;

32 francs pour 6 mois;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,

1 franc de plus par trimestre.



LYON, 19 septembre.

Il n'est pas rare aux époques de fermentations et de troubles politiques d'entendre des hommes de partis opposés s'accuser réciproquement de versatilité et de mauvaise foi.

Ce reproche n'est que trop souvent fondé. — Lors en effet qu'une lutte s'engage entre plusieurs éléments sociaux, il se fait au milieu du monde comme un champ de bataille où descendent en armes les champions des idées belligérantes : mais la plupart repétissent leur rôle au niveau de leurs passions et de leurs intérêts ; les questions d'ambition et de fortune nécessairement mêlées à celles d'améliorations générales, prennent à leurs yeux une importance exclusive, et les poussent à faire bon marché de leur conscience. Et comme sur une scène inondée des lumières de la pensée humaine, secouée par de profondes révoltes, les faits enfantent rapidement leurs conséquences logiques, il ne faut pas une longue succession d'années pour mettre à nu les motifs véritables de certains dévouements. C'est alors que de scandaleuses apostasies viennent inopinément flétrir des existences jusque-là respectées. Mais qu'importe ? Serait-ce pour le culte des hommes que des générations sont en travail ? Sans doute, il y a dans ce honteux naufrage des réputations contemporaines quelque chose d'affligeant pour la nature humaine ; on ne désapprend qu'à regret la vénération et la confiance. Toutefois ces fautes mêmes profitent au progrès de l'espèce. Il n'est pas un renégat de la cause du peuple, qui ne l'ait puissamment servie, au moins pour parvenir, et n'ait avancé le développement des idées contre lesquelles il s'inscrit maintenant en faux. Eh bien ! ces idées demeurent plus grandes, plus fortes que sa chétive trahison ; elles ne s'éffacent point avec lui, mais trouvent des héritiers ardents à étendre leur domaine. C'est ainsi qu'au milieu des fâches, des mensonges et des rares vertus de ce monde, la société est conduite comme par la main au but mystérieux et fatal que la providence lui a destiné.

Certes aucun temps mieux que le nôtre n'a fait ressortir cette vérité. — Qui dira jamais quelle série de désenchantemens il nous a fallu traverser pour ne pas mourir de honte au moins de juin passé ? Qui saura, s'il ne l'a senti avec nous, quelles flétrissantes angoisses saisissaient notre ame, quand chaque semaine c'était quelque nouveau déshonneur, humiliante parlementaire, infamies de police, gémuflexions diplomatiques, démenti solennel de promesses plus solennelles eucore ; que dirais-je ? je ne veux point inventorier les turpitudes de deux années, on m'accuserait d'écrire avec du fiel ; mais quand je pense que nous avions dans notre naïve bonhomie entouré d'espérance et d'amour la royauté de juillet, et que je vois où nous en sommes aujourd'hui, je ne puis croire qu'il ne se soit, tout récemment encore, accompli, au sein de l'Etat, quelques-uns de ces faits immenses qui creusent sourdement les abîmes où vont s'enfouir les institutions.

Voyez plutôt : une monarchie naît populaire, sauf la forme ; elle reçoit tout de suite l'adhésion grimaçante de la part des rois, mais franche de la part des peuples de l'Europe. Elle a dans ses mains la chambre des députés, dans sa caisse les richesses de la France. Elle dispose d'une force matérielle immense, et en use largement. Et avec toutes ces conditions de grandeur, la voilà qui vivote, et se traîne pitoyablement à la remorque de quelques doctrines usées qui font rire certains mêmes de ses partisans !

Elle se dit nationale, plus haute que tous les périls et crie sans cesse qu'on veut la renverser.

Elle se met follement à découvert et se plaint ensuite que l'opinion monte jusqu'à elle.

Cette déplorable conduite a porté ses fruits, et l'on peut dire que depuis la mort de M. Périer les partis se sont nettement dessinés en France.

La monarchie devait vivre au sein d'une fiction d'inviolabilité sainte que la loi consacrait. Ce fut sans doute une singulière anomalie d'inscrire cette fiction dans une Charte rédigée sur un débris du trône constitutionnel, mais elle fut inscrite. Cependant la monarchie en est moralement sortie. Et pour que personne ne s'y trompât elle a autorisé certaines confidences après lesquelles le doute n'a plus été possible. Or, tout est lié dans l'avenir aussi bien que dans le passé, et tout suit quelconque amène son résultat rationnel. La monarchie se plaçant sur ce terrain nouveau devait entraîner la presse. La presse l'y a suivie.

La monarchie a cru s'affermir par un triomphe sanglant ; l'impitoyable censure de la presse n'a épargné aucune de ses fautes, et lorsqu'on lui a fait son procès, les jurés ont déclaré qu'elle était dans son droit. Les jurés, nous l'avons dit, aimaient pourtant la royauté ; seulement ils ont compris qu'à-près s'être ainsi avancée, elle vivrait par la seule énergie de son principe, si elle était rationnelle et pleine d'avenir ; et que dans le cas contraire, ce serait la précipiter violemment que de forcer ses adversaires à devenir des conspirateurs ou des révolutionnaires à main armée.

Car telle est la conséquence inévitable de l'étouffement de la pensée.

Gloire au jury qui l'a devinée ! il a ainsi préservé le pays des secousses populaires qui sont à jamais déplorables.

La monarchie demeure donc seule en face du pays qu'elle se flatte de rendre heureux et sage. Mais il est maintenant certain que c'est contre sa pensée intime que la cour de cassation a prononcé, certaine que contre elle sera aussi dirigée l'accusation ministérielle qui ne peut manquer d'être portée à la session prochaine.

Que faut-il en conclure ? Que, par respect pour elle, nous devons briser notre plume, ou effacer de notre esprit les notions du juste et de l'injuste ? A Dieu ne plaise ; nous ne savons prostituer ni notre indépendance, ni notre raison, et nous suivrons, avec une inflexible rigueur, la route que l'une et l'autre nous tracent. Quand nous avons vu en juillet conserver la fiction constitutionnelle, nous eussions ardemment désiré que sa durée fut plus longue. Et ce n'est pas sans un profond serrement de cœur que nous nous trouvons forcés de lutter avec une institution qui est chère à un grand nombre de nos compatriotes. Nous voudrions encore nous persuader qu'elle s'amanderai et reculerai devant un combat en champ clos, où la victoire pourrait bien ne lui pas rester ; mais cette victoire couterait des larmes à la France, et Dieu sait si elle en a assez répandu ! Au reste nous avons tout fait pour éviter une collision, nous espérons encore que notre franchise ne sera pas sans fruit, et qu'on ne jouera pas le bonheur du pays.

C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra.

Jules F.

M. le président et les commissaires du banquet Odilon-Barrot ont reçu individuellement de M. le juge d'instruction, un mandat de comparution pour avoir à répondre sur la plainte en injures et diffamation portée par MM. Reyre, Bonard, Chardiny, Gounet et Anrès, parties civiles.

C'est pour demain jeudi, à neuf heures du matin, qu'ils sont cités à comparaître.

Au Rédacteur du *Précateur*.

Je viens de recevoir la lettre ci-jointe de M. Chanel, et je crois indispensable d'en donner communication au public, puisqu'il a été inculpé dans la note insérée dans le *Précateur* du 16 du courant. Veuillez donc la faire insérer textuellement dans le n° qui paraîtra demain matin.

Lyon, 19 septembre 1832,

COUDERC.

Collonges (Ain), le 17 septembre 1832.

Monsieur le président,

Je lis dans le *Précateur* d'hier un article qui me concerne ; je m'empresse d'y répondre en précisant d'abord trois faits :

Je ne suis point allé au bureau du *Courrier de Lyon* depuis vendredi 14 du courant, à une heure de l'après-midi.

Je n'ai quitté mon domicile à Lyon que le lendemain samedi, à sept heures du soir.

Personne ne s'y était présenté pour m'adresser ou me remettre une demande quelconque.

Je désapprouve les articles insérés dans le *Courrier de Lyon* et qui ont pu porter atteinte à l'honneur et à la probité de MM. les commissaires et convives du banquet offert à M. Odilon-Barrot.

Recevez, etc.

CHANEL,
Membre du comité d'administration du
Courrier de Lyon.

On lit dans le *Journal du Commerce de Lyon* :

Depuis quelques jours il n'est bruit à Lyon que du conflit existant entre les commissaires du banquet Odilon-Barrot et la commission de rédaction du *Courrier*. — Cette lutte qui, nous l'espérons, touche à sa fin, a failli avoir un triste dénouement ; des pères de famille devaient se battre contre des pères de famille ; le hasard et le sang devaient prononcer dans une affaire d'honneur et de conscience, et quelque pitoyable que fut cette juridiction, il nous a semblé un instant impossible de décliner sa compétence, tant le *Courrier de Lyon* avait jeté de haine et d'entêtement dans ses plaidoiries. — Aujourd'hui, il a compris sans doute que la déloyauté n'était pas toujours une vertu, même dans le

juste-milieu ; peu à peu il a rétracté ses calomnies ; et, selon toute apparence, cette déplorable conflagration n'aura eu de fâcheux que la confidence faite au public de quelques faiblesses, et d'un esprit de haine auquel il serait bien temps de mettre un terme.

Nous extrayons de l'*Echo de la Fabrique* la lettre suivante qui a été adressée à son rédacteur en chef.

DES MACHINES DANS L'INDUSTRIE.

Lyon, 9 septembre 1832.

Monsieur,

Je lis dans le N° de l'*Echo de la Fabrique* qui a paru ce matin un article remarquable de M. Bouvery, sur l'emploi des machines dans l'industrie, et, en attendant les explications qu'il annonce sur cet important sujet, je vous prie de me permettre de présenter quelques observations qui s'y rapportent et qui répondent, à une objection souvent reproduite. — J'espère, comme M. Bouvery, que personne ne faussera le sens de mes paroles, et qu'on n'y verra que l'opinion consciente d'un homme qui donne un but unique à l'étude de la politique et de l'économie sociale : l'amélioration du sort moral et matériel des travailleurs.

La question de l'intervention des machines dans l'industrie a été agitée depuis long-temps, sans amener une conviction générale de la vérité sur ce point capital de l'ordre économique. Une école philosophique qui a eu, selon moi, le tort immense de se faire secte religieuse, a peut-être apporté le germe d'une solution, sinon directe et précise, du moins générale de la difficulté.

Il y a plus de vingt ans qu'un homme qui s'est fait un grand nom dans les sciences économiques, par sa persistance à professer l'idée voltaïenne appliquée à l'industrie, M. J.-B. Say, l'avocat de la liberté illimitée du commerce, entama et soutint contre un écrivain d'un esprit singulièrement actif et original dans sa profondeur, M. de Sismondi, une polémique où toutes les bonnes raisons furent de part et d'autre produites à l'appui de deux thèses, et cependant le débat ne fut point encore terminé.

M. de Sismondi partageait l'opinion de M. Bouvery, et il la développa avec une rare vivacité d'esprit et une grande netteté de vues. Il était impossible de se refuser à l'évidence de sa démonstration. — M. Say apportait de son côté le principe inflexible de la liberté commerciale qui devait obtenir une grande faveur dans un moment où toute autre liberté était étouffée, et où celle-là même allait être cruellement compromise par le blocus continental. Dans l'esprit du public de ce temps, M. Say eut donc tout l'avantage de la discussion ; car c'était un moyen assuré de succès que d'offrir à des gens peu familiarisés avec les difficultés de l'économie politique une théorie invariable qui se rattachait au grand principe philosophique du XVIII^e siècle, qui créait une sorte de providence du hasard au-delà de quoi personne, ni le gouvernement, ni les particuliers, ni les industriels, n'avait rien à chercher ; — qui ne demandait pour toute habileté qu'une tolérance sans limites, pour toute combinaison qu'une liberté sans règles ; — qui se résumait en un axiome devenu proverbial, et qui a donné son nom à cette école d'économistes : *Laissez faire, laissez passer*. Cela était infiniment commode et mettait un terme à toutes les inquiétudes.

Ainsi, quand M. de Sismondi disait et prouvait que l'intervention d'une nouvelle machine dans l'industrie, était un arrêt de mort pour un certain nombre de travailleurs, et ajoutait, avec plus d'esprit que de raison, que la société doit plus de protection aux hommes qu'aux machines, et devait arrêter la désastreuse application de cette invention meurrière, M. Say s'avancait avec son dogme absolu, et opposait à ce fait palpable l'incontestable droit que chaque homme a rigoureusement de déployer comme il lui plaît, et d'appliquer aux choses qui lui conviennent cet instinct progressif, cette passion de perfectionnement, qui est la plus noble essence de notre nature ; — M. Say répondait à tout par un seul mot : *Le droit, la liberté*. Vainement lui aurait-on montré des populations entières mourant de faim par suite de l'invention d'une machine ; vainement lui aurait-on prouvé que la nécessité de vivre est la première condition de tout être, et qu'à aucun prix, même au prix de la révolte et de la dévastation brutale, un peuple laborieux ne pouvait consentir à se laisser tuer par une abstraction libérale et philosophique ; tout cela l'aurait touché, mais n'aurait pas ébranlé sa conviction. — Et tel est à cet égard l'absolutisme de cette école, que l'année dernière nous avons entendu un homme qui tient à M. Say par d'autres liens encore que celui des croyances économiques, et dont, certes, nul ne contestera les sentiments populaires, M. Charles Comte, déclarer à la tribune de la chambre que

pour lui toute hypothèse, si horrible qu'elle fut, cédait devant l'obligation de respecter impitoyablement la liberté illimitée de l'industrie.

Aurais-je l'air de faire un paradoxe en affirmant que les deux écoles ont raison ? Que M. de Sismondi n'avait pas tort en avançant que les machines sont, dans l'état actuel des choses, un très grand malheur, et que M. Say disait vrai en soutenant avec fermeté le droit d'invention dans l'industrie, comme une liberté sainte et inhérente à la nature de l'homme ?

Telle est cependant la vérité. Seulement je crois que ces deux hommes éminens n'avaient poussé ni l'un ni l'autre leur argumentation assez loin ; je crois que s'ils avaient pu, au point où en était alors la science politique, suivre jusqu'au bout les déductions qui sortaient de leurs thèses, ils se seraient rencontrés sur un terrain où la vérité eût donné satisfaction à tous deux.

« Quant à l'argument tiré de l'emploi des machines pour produire à bon marché, dit M. Bouvery, je croirais que c'est une mauvaise plaisanterie, si je ne voyais cette assertion reproduite partout et sous toutes les formes. Je dois donc penser que c'est ma perspicacité qui est en défaut, et dès lors je prierai les partisans de ce système de m'expliquer comment ils soutiendront une population immense dont tous les moyens d'existence consistent dans le travail, lorsqu'elle sera repoussée des ateliers qui n'emploieront que des machines, de sorte que dans telle manufacture qui autrefois donnait de l'occupation à mille ouvriers, et qui, en favorisant la consommation, faisait vivre dix mille individus ; maintenant qu'elle n'emploiera que des machines, elle n'aura plus de salaires à donner qu'à cinq ou six intelligences suffisantes pour mener toute l'affaire, et qu'elles payeront cher, je le veux bien, mais moins cependant qu'elles ne valent, grâce à l'égoïsme. Qu'on me dise ce que l'on fera de ces mille ouvriers jetés incontinent sur le payé et sans ressources ; on leur dira de prendre patience : et si la faim qui, de sa nature, n'est pas patiente, et qui de plus n'a pas d'oreilles, les pousse à crier un peu plus haut et à se mutiner, oh ! alors il y a cet argument irrésistible qu'on appelle *ultima ratio regum*. Soit.... cependant étaient-ils bien coupables, et était-ce là tout ce qu'on pouvait faire pour eux ? »

Il est clair que M. Bouvery a raison contre le gouvernement tel qu'on l'a entendu jusqu'ici. Il est clair que tant que le gouvernement se considérera comme un être à part de la nation, vivant d'une autre vie, se faisant d'autres intérêts, ne se donnant pour tâche que d'exister et de se défendre contre les factions qui en veulent au pouvoir et aux avantages qu'il procure ; ne concevant pas d'autre devoir que celui de se maintenir en paix au milieu d'un peuple plus ou moins heureux, et d'intérêts plus ou moins froissés ; — il est clair que tant qu'on ne verra le beau idéal de l'administration que dans je ne sais quel mysticisme représentatif, appuyé sur un équilibre fictif, le peuple, dénué d'une Providence supérieure qui combine les éléments de progrès, devra craindre les inventions de machines, dont le premier résultat est un malaise auquel le pouvoir ne connaît d'autre remède que celui du canon.

Mais en serait-il de même, monsieur, si de véritables institutions électives permettaient à la capacité pauvre de prendre sa place dans les affaires publiques ? La question ne changerait-elle pas complètement, si nous avions la certitude que tout ce qui possède à la fois, capacité, moralité, activité, se trouve naturellement porté au pouvoir et dirige toutes les affaires du pays ? — *Le laissez faire* ne se transformera-t-il pas alors en une providence universelle de tous les intérêts ? Ne pourrions-nous pas compter que le gouvernement prendrait quelque soin de ces mille ouvriers devenus oisifs ?

Certes, c'est un grand malheur que cette population ainsi privée subitement de travail et de pain ; c'est un malheur immense, et qui, outre les souffrances imméritées de tant d'hommes laborieux, jette dans l'Etat une perturbation générale. Mais pourtant ce malheur même à présent n'est pas sans compensation, et je m'étonne que M. Bouvery n'ait pas vu qu'il poussait trop loin l'hyperbole en traitant de *mauvaise plaisanterie* l'opinion des gens qui se préoccupent exclusivement des heureux résultats de l'emploi des machines. Ces résultats sont palpables, pourtant, car si une machine nouvelle vient simplifier le travail au point de faire descendre à 5 sous le prix d'une paire de bas ou d'un habit, on ne peut nier que l'hiver prochain un plus grand nombre d'hommes seront à l'abri des atteintes du froid. On ne peut nier non plus que ceux qui achèteront des bas et des habits à ce prix, seront obligés à un travail bien moins grand pour s'en procurer la valeur, et qu'ils pourront employer à d'autres nécessités, ou à des occupations intellectuelles, ou enfin au repos et au plaisir qui est aussi pour l'homme un besoin, le temps qu'ils auraient mis à se procurer les grosses sommes qu'il leur fallait autrefois pour se vêtir.

Ainsi, quand une machine nouvelle entre dans l'industrie, elle apporte une réelle amélioration à la société prise en masse ; mais il tombe sous les sens que les parties de la société qui profitent de cette amélioration, doivent assurer l'existence des travailleurs qu'elle prive de ressources. C'est là que des applications du système des primes. Il est injuste sans doute que l'intérêt des fabricants de sucre de betteraves et des cotonniers oblige la nation entière à payer le sucre étranger deux fois ce qu'il vaut ; mais si nous démettons la li-

bre entrée des sucres anglais, il sera rigoureusement équitable d'accorder une prime aux sucres indigènes, soit pour aider cette industrie à subsister et à s'améliorer soit pour adoucir sa chute si elle doit tomber, si elle a été maladroitement implantée sur notre sol, pour éviter qu'une population industrielle se trouve tout-à-coup sans pain, et pour lui donner le temps de chercher ailleurs un autre emploi de ses bras.

Si le gouvernement était vraiment la *personnification* résumée de la nation, il n'est pas douteux que les choses ne se passassent ainsi ; car dans ce centre de forces et des intérêts populaires, il y aurait des représentants de l'industrie déclinante, de la population souffrante qui réclameraient des autres membres de l'Etat des compensations pour les maux particuliers causés par l'avantage général.

Dans ce cas, encore, l'intérêt du plus grand nombre veillerait à ce que les avantages produits par les machines nouvelles, ne se concentrassent pas dans les mains d'un petit nombre de capitalistes privilégiés, tout en laissant cependant à l'inventeur les bénéfices légitimes de son industrie.

Ce point est d'une extrême importance, et jusqu'ici nul gouvernement ne s'en est préoccupé. Le gouvernement anglais lui-même, si vanté pour sa politique industrielle, n'a eu jusqu'ici en vue que de produire beaucoup sans s'inquiéter nullement de la répartition des produits ; et comme un principe régnant tend toujours à s'étendre et à se développer, le principe aristocratique qui gouverne l'Angleterre a envahi jusqu'à l'industrie, et réuni en un petit nombre de mains tous les privilégiés commerciaux. La situation des grandes villes industrielles en donne une déplorable preuve.

En tout et partout il faut que le pouvoir se souvienne de cette devise si profonde et si énergique, que proclamaient nos ouvriers en des jours de funèbre mémoire : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant !*

Les avantages du perfectionnement des machines sont donc incontestables, aussi bien que leurs inconvénients ; et si l'on ajoute qu'il serait absurde et tyrannique d'arrêter sur ce point, comme sur tout autre, le développement du génie inventif de l'homme, on conclura qu'il ne reste aujourd'hui rien à faire qu'à pallier autant que possible les inconvénients, qui se résolvent en un seul, l'occupation des bras. — La question est donc d'occuper les bras que les nouvelles machines laissent oisifs. Ce serait là la véritable mission d'un gouvernement intelligent et moral ; ce sera, je l'espère, la tâche que se donneront les gouvernemens de l'avenir, quand l'administration ne sera plus livrée aux *hommes de loisir*, comme dit le *Journal des Débats*, c'est-à-dire, aux fainéans et aux incapables ; mais aux travailleurs reconus-capables par leurs concitoyens.

Maintenant, j'en conviens, l'invention d'une machine n'est qu'un malheur dont les compensations éloignées ne peuvent nous faire accepter les horribles résultats. Maintenant M. Bouvery a raison cent fois, non pas contre nous, partisans du perfectionnement industriel, mais contre le gouvernement qui, non-seulement ne fait rien pour apporter une sorte d'harmonie entre les forces productives et les facultés de la consommation, mais qui souvent même vient agraver par ses passions politiques, ses passions de parti, les maux qu'il ne sait pas guérir.

Permettez-moi, Monsieur, de vous en rappeler un exemple pris dans nne industrie que j'ai dû connaître dans tous ses détails, l'imprimerie.

Depuis quelque temps les machines anglaises de tirage, substituées aux presses à bras, excitaient les plaintes amères de cette partie nombreuse de la population ouvrière de Paris, qui vit de l'imprimerie. L'emploi de ces machines, en effet, était désastreux pour les pressiers, car avec un homme et un enfant, elles faisaient le travail journalier de vingt ou trente bras. — La révolution de juillet éclata, et l'on se rappelle la part glorieuse qu'y prirent les ouvriers imprimeurs ; mais soit que le malaise jeté parmi eux par les mécaniques anglaises, fut porté à l'excès, soit qu'une partie de cette population eût mal compris le sens de la révolution à laquelle elle avait elle-même si honorablement coopéré, le calme ne fut pas plutôt rétabli dans Paris après la victoire, que l'on vit égaler ces émeutes contre les machines qui donnaient au gouvernement et à tous les bons citoyens de si vives inquiétudes. Des violences furent exercées contre des chefs d'imprimerie, des coalitions se formèrent, soit pour refuser le travail, soit pour briser violemment les machines (1). Eh bien ! monsieur, que fit le gouvernement ? Vous croyez peut-être qu'il chercha des moyens de travail pour cette foule inoccupée ? Il fit tout le contraire. — Aussitôt après la révolution, comme le peuple s'était figuré que c'était bien une révolution qui venait d'avoir lieu, et non pas seulement un changement de dynastie, les lois politiques de la restauration furent regardées comme abrogées ; on crut naturellement que la liberté de la presse était devenue une vérité, que toutes les entraves de brevets pour les imprimeurs, décaissement pour les journaux, etc., etc., avaient été brisées avec le trône dont les passions nous les avaient imposées. Une foule de journaux nouveaux se fondèrent, un grand nombre de jeunes ouvriers

(1) Les journaux nous apprennent que ces coalitions se sont renouvelées cette semaine à Paris pour une autre branche de la même industrie.

imprimeurs, pleins d'intelligence et d'activité, qui n'avaient pas eu assez d'argent pour acheter un brevet, s'établirent et en quelques jours les travaux d'imprimerie doublèrent presque de produits. C'est qu'en effet un nouvel esprit puissant venait de naître en France, et qu'un besoin universel de mouvement intellectuel se faisait partout sentir jusqu'à fond des provinces les plus reculées. Mais cela ne plaitait guère aux doctrinaires qui alors déjà concevaient ce plan d'amortissement pour l'esprit public qu'ils ont depuis si bien exécuté. L'essor que prenait la presse les effrayait, et ils se hâtèrent de détruire les nouveaux journaux, en exigeant sans pitié, dans un délai de quelques jours, l'énorme cautionnement que voulait la loi de la restauration (120,000 f.). En faisant, d'un autre côté, fermer les ateliers ouverts sans brevets. — C'est alors qu'éclatèrent les émeutes d'ouvriers dont j'ai parlé tout-à-l'heure.

Si le pouvoir eût laissé l'industrie de la presse prendre son développement naturel, tout se serait arrangé sans conflit et sans souffrance. Les jeunes imprimeurs qui n'avaient pas assez de capitaux pour faire fonctionner les presses anglaises, auraient employé les pressiers restés sans ouvrages, et leur travail personnel, leur intelligence, leur activité eût compensé et au-delà l'économie que les grandes maisons trouvaient dans l'emploi de ces presses.

Pour obvier au malaise de l'industrie, il faut donc, premièrement, que le pouvoir se corrige de ses passions de parti, c'est-à-dire qu'il représente autre chose que des privilégiés qui, n'ayant pour eux ni le droit, ni la force, en sont réduits à gouverner par la ruse, et en faussant autant que possible, et l'esprit national, et la marche naturelle des choses. — Il faut, en second lieu, qu'il devienne le résümé de tous les intérêts et de toutes les capacités du pays. — Alors, son rôle, ne sera plus de défendre son personnel et de se mêler le moins possible aux véritables affaires du peuple : mais de se placer hardiment à la tête de tout ce qui se fait ; de protéger les intérêts qu'une concurrence exagérée écrase tout-à-coup ; de pousser et d'activer les industries qui sont en retard, et qui ne fournissent pas à ceux qui en vivent les moyens de lutter contre la perfection des autres branches du travail ; de tenir, en un mot, constamment fixé sur tous les points du pays, un œil intelligent et plein de sollicitude pour toutes les existences, alors les machines ne seront plus un malheur, car on prendra soin de la génération d'ouvriers qu'elles laisseront sans travail ; alors les travailleurs n'affaibliront pas tout-à-coup, sans prévoyance sur une branche d'industrie, insuffisante pour tant de bras et tant de bouches ; alors Mulhouse, Rouen, Paris et Lyon ne seront pas dévorées par la concurrence illimitée et la surabondance de civilisation, tandis que les Landes et la Bretagne sont encore de véritables pays sauvages ; alors un système général de communications, de chemins de fer, de routes et de canaux fertilisera le pays et fera circuler le sang et la vie d'un bout de la France à l'autre, du cœur aux extrémités, et des extrémités au cœur.

Tout cela, monsieur, se fera quand le gouvernement sera *peuple* et non pas *aristocrate* ; tout cela se fera quand le pouvoir n'aura d'autres intérêts que les intérêts des masses, d'autres passions que les sympathies nationales ; — quand M. Bouvery, par exemple, représentera la population ouvrière de Lyon, au lieu de M. Fulchiron.

Jusque-là, les perfectionnemens industriels seront de véritables malheurs : comme c'est un malheur pour un vieillard que de se trouver quelques jours la vigueur d'un jeune homme.

Vous voyez, monsieur, que je ne me suis pas occupé des palliatifs dont parlait le *Nouvelliste*, et qu'à juste titre M. Bouvery regarde comme insuffisants. — Le défrichement des Landes, la distribution des communaux, tout cela sont d'excellentes choses, mais ce n'est qu'un point de la question, et pour en tirer parti, il faut partir d'un autre principe de gouvernement que celui qui a seul dompté les régimes qui jusqu'ici ont exploité la France ; il faut accepter en tout et partout le principe de la suprématie *absolue* de l'intelligence et du travail, sur tout autre élément social. C'est à ce progrès que marche le monde : notre tâche, à nous, monsieur, qui avons une plume entre les mains, est de l'y pousser de tous nos efforts. Vous pouvez beaucoup à Lyon pour cela, et je serais bien fier d'y servir à quelque chose.

Agréez, etc.

Anselme PETETIN,

Rédacteur en chef du *Précureur*.

La *Révolution* de ce soir donne la lettre suivante de M. Cabet à M. Barthé.

Monsieur le garde des sceaux,

Le *Nouvelliste* du 30 août et la *France-Nouvelle* du 31 contiennent l'article suivant :

« MM. Laboissière, Garnier-Pagès et Cabet, tous trois commissaires du convoi du général Lamarque, ont adressé aux journaux une lettre dans laquelle, se prévalant de l'arrêt qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre eux, ils prétendent que l'action intentée par le ministère public a été déterminée par des vues personnelles. Ils disent qu'on avait cherché à trouver chez eux quelques papiers propres à justifier les mesures dont ils ont été l'objet.

» Pour toute réponse, nous engageons MM. les commissaires du convoi du général Lamarque à publier en entier

Le Précurseur.

l'arrêt dont ils se prévalent. On assure qu'il renferme l'analyse de plusieurs pièces *fort curieuses*.» Ces journaux sont à vous ; leur article est conçu dans les mêmes termes, avec les mêmes mots soulignés ; d'ailleurs l'arrêt dont il est question n'est pas public : c'est donc un article communiqué par vous ou par l'un de vos agents judiciaires ; c'est donc à vous que je dois répondre, et je vais le faire.

Vous étiez carbonaro comme moi ; nous avons été liés d'amitié ; nous sommes collègues à la chambre des députés ; lors de votre installation comme procureur du roi, le 12 août 1830, vous aviez promis respect pour la liberté individuelle et égards pour les prévenus ; vous êtes aujourd'hui ministre de la justice : à tous ces titres, je devais pouvoir compter au moins sur quelque justice de votre part, sur la loyauté, sur du respect pour les droits du citoyen.

Pourquoi donc n'avez-vous pas fait insérer dans votre *Moniteur* et dans votre *France Nouvelle* notre lettre du 29 août, que nous leur avons envoyée comme aux autres journaux ? Pourquoi, dans votre article communiqué, avez-vous dit simplement que l'arrêt a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre nous, au lieu d'annoncer, comme le faisait notre lettre, que la cour et le tribunal ont déclaré qu'il n'y avait aucune charge contre nous ? Pourquoi dénaturez-vous notre lettre en écrivant : « Ils disent qu'on avait cherché à trouver chez eux quelques papiers propres à justifier les mesures dont ils ont été l'objet », tandis que notre lettre disait : « On espérait trouver dans nos papiers quelques lignes, quelques mots qui puissent aider à l'exécution de pareils projets (formés contre nous), ou qui du moins pussent servir de justification ou même seulement d'excuse à de telles mesures ? » Pourquoi surtout faites-vous dire à vos journaux : « Pour toute réponse, nous invitons MM. les commissaires du convoi du général Lamarque à publier en entier l'arrêt dont ils se prévalent : on assure qu'il renferme l'analyse de certaines pièces *fort curieuses* ? » Vous voulez donc nous forcer à publier les papiers saisis chez nous, ou laisser planer sur nos têtes des calomnies d'autant plus redoutables qu'elles ne sont pas articulées ?

Quoi ! vous êtes ministre de la justice, et vous ne vous contentez pas d'envoyer dans nos domiciles ; non un magistrat sage et discret, mais la police ; vous ne vous contentez pas de lui faire fouiller mes meubles, de lui faire violer le secret de tous mes papiers, de tous mes travaux, des lettres de mes parents, de mes amis, de mes commettants et des citoyens qui, considérant la députation comme une espèce de sacerdoce politique, ont confidentiellement déposé entre mes mains leurs vœux et leurs réclamations, leurs plaintes ou leurs idées patriotiques ! Ce n'est pas assez pour vous, protecteur de la sainteté du domicile et du droit de propriété, de faire enlever mes lettres de 1830 et 1831, mes papiers de famille et d'affaires, mes brochures, mes discours, mes projets de travaux législatifs, même mes pistolets, un peu de poudre et quelques balles !

Ce n'est pas assez pour vous de faire porter mes papiers non-seulement dans les greffes, dans les parquets, dans un tribunal et dans une cour, où beaucoup de personnes prendront une communication que je n'aurais jamais consentie ! ce n'est pas assez pour vous d'avoir fait porter ces papiers à la préfecture de police, et peut-être au conseil des ministres, où cent personnes qui n'avaient aucun droit de les lire ont pu, malgré moi, en prendre lecture et même copie ! Ce n'est pas assez pour vous d'avoir, sans nécessité et dans l'espérance de nous vexer beaucoup, fait faire dans le réquisitoire de votre procureur-général, ainsi que dans l'arrêt, l'analyse de pièces complètement étrangères au procès ! vous voulez encore me forcer à publier cet arrêt, cette analyse et ces pièces !

Mais quel est le citoyen qui voudrait qu'on le forçât ainsi à publier tous ses papiers ? Faites des perquisitions et des saisies chez tout le monde, chez les fonctionnaires publics, chez les magistrats, les députés, les pairs, les prêtres, les ministres eux-mêmes, etc., qu'y trouvera-t-on ? Consentiront-ils à tout publier ? Les meneurs du juste-milieu, qui ont écrit ou signé des pétitions au roi pour obtenir la mise en état de siège, la lacération de la Charte, la dictature de la terreur, de la vengeance et du sang, voudraient-ils qu'on saisisse leurs lettres ou leurs pétitions, et qu'on les publie avec leurs noms ?

Quoi ! M. le chef de la magistrature, treize de vos magistrats vous disent à l'unanimité, dans l'ordonnance et dans l'arrêt, dont je commence ainsi à vous donner la publication : « Attendu que le secret des lettres est inviolable et sacré ; qu'à part ce qui a pu être extrait pour le besoin de l'instruction, le surplus doit être, par une fiction de droit, réputé clos ;

« Attendu que de l'instruction, non plus que des pièces saisies aux domiciles des inculpés, ne résulte aucune charge de nature à les prévenir d'être auteurs ou complices des attentats commis dans les journées des 5 et 6 juin dernier, dans le but de détruire et renverser le gouvernement du roi, non plus que dans les faits qui les ont préparés et accompagnés. »

Et cette leçon de justice et d'honneur est inutile ! Elle ne vous empêche pas de nous sommer en quelque sorte de publier des lettres confidentielles dont le secret est inviolable et sacré, qui, d'ailleurs, ne sont pas plus notre propriété que celle de ceux qui nous les ont écrites ! Cette sommation n'est-elle pas un procédé déloyal et révoltant ?

Mais pourquoi m'en étonner ?

Tandis que Polignac et Peyronnet hésitaient à exécuter l'ordonnance de mise en état de siège qu'ils tenaient dans leurs mains, et qui leur était nécessaire, puisqu'ils ont été vaincus, vous, M. Barthe, vous, ministre de la révolution, avez-vous hésité à signer, après la victoire, sans aucune nécessité, un acte déjà jugé criminel et déjà puni, à déchirer la Charte, à enlever arbitrairement des citoyens à leurs juges naturels pour les livrer à des tribunaux militaires, et à violer le plus élémentaire et le plus sacré des principes, celui de la non-rétroactivité ?

Tandis que Marmont n'exécutait qu'en pleurant les ordres qui lui étaient imposés, et compromettait sa vie pour déchirer les mandats d'arrêt lancés contre les députés qu'il tenait dans ses mains, vous, qui n'êtes pas militaire, vous, qui êtes jeune encore, n'avez-vous pas ordonné, sans sourciller, l'arrestation de votre ancien frère en carbonarisme, de votre ancien ami, de trois de vos collègues, de trois citoyens contre lesquels vous n'aviez aucune preuve, contre lesquels ni la saisie de leurs papiers, ni leurs interrogatoires, ni toutes les recherches de votre police n'ont pu fournir aucune charge ? En les signalant à la colère de la garde nationale et de vos agens comme les auteurs du sang versé, n'avez-vous pas exposé trois innocents, non-seulement à être massacrés, mais encore à ne laisser à leurs familles, pour prix de leur patriotism, qu'une mémoire déshonorée par vos calomnies ?

N'est-ce donc pas encore assez ? Victimes une fois de vos persécutions, nous condamnez-vous, par votre justification, à être persécutés toujours ?

Eh bien ! n'importe ; j'accepte le défi. Vous demandez que nous voulions publier l'arrêt : je vais le faire pour ce qui me concerne personnellement ; je dévoilerai vos vexations et celles de vos agens.

Cette entreprise me paraît un devoir que je veux remplir, moins dans mon intérêt que dans celui d'une foule de malheureux persécutés, qui ne peuvent ou qui n'osent pas se plaindre de leurs peccateurs.

Cette lettre étant peut-être déjà trop longue, souffrez que j'ajourne la satisfaction que vous désirez.

Agréez, etc.

CABET, député de la Côte-d'Or.

PARIS, 17 septembre 1852.

Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Ce matin encore de nouveaux pourparlers ont eu lieu pour la formation d'un ministère ; il paraît que les réponses transmises au roi sur les ouvertures faites de divers côtés ont été si peu satisfaisantes que S. M. s'est exhalée en plaintes amères sur le compte des personnages politiques que l'on avait sondées. Du reste, les dernières explications de M. Dupin sur son entrée au ministère se résument en ces mots : Je ne veux pas être ministre entre un favori et un paralytique. Au train dont vont les négociations, il semblerait que la solution devienne de plus en plus difficile ; cependant, quoiqu'en dise la *France Nouvelle*, la succession ministérielle est ouverte ; mais on ne veut l'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Les journalistes ministériels qui se sont le plus compromis sentent que leur position va devenir très-difficile quel que soit le nouveau cabinet : M. Dupin lui-même ne pourrait vouloir de leurs services. Aussi l'un d'eux, qui travailla jadis dans les journaux royalistes, disait-il l'autre jour, qu'il allait leur offrir ses services. Il sera, sans doute le bienvenu ; car la *Quotidienne* continue d'offrir le pardon à tous ceux qui ont offensé le pouvoir déchu. Elle ne cesse de représenter la duchesse de Berry comme l'ange tutélaire qui doit sauver la France où elle n'est restée, dit-elle, que pour nous préserver des rigueurs de l'étranger. Aussi il faut voir comme elle parle de l'arrêt de mise en accusation de la duchesse par la cour royale de Poitiers. Un fait bien remarquable, c'est la démission donnée par le président Parigot et par un conseiller Parigot : quelque genre de mérite que l'on attribue à cet acte, il est toujours permis de se demander dans quelle direction aura été rendue la justice politique par des hommes susceptibles de ce sacrifice. Ah ! M. Dupin ! M. Dupin ! si vous devenez ministre, vous aurez beaucoup à faire pour que les départemens oublient que c'est à vous que la magistrature de Charles X a dû sa conservation. Un autre reproche que les départemens font à M. Dupin, c'est son amour pour la centralisation ; mais peut-on bien songer en ce moment à l'affaiblir, lorsque le gouvernement est attaqué sur tous les points par l'influence carliste !

Au milieu de tant d'embarras une petite circonstance vient cependant montrer que tout le monde ne désespère pas du salut du pays, et c'est le représentant du souverain le plus absolu qui donne l'exemple de la confiance. Avant son départ de Paris, M. Pozzo di Borgo était en négociations pour l'achat du bel hôtel de M. de Blacas, au faubourg St-Germain : c'est une affaire de 8 ou 9 millions, en y comprenant les accessoires et notamment la magnifique galerie du duc. Nous apprenons que les négociations sont reprises ; et nous y trouvons, d'un côté, la certitude que M. Pozzo di Borgo veut se fixer en France ; de l'autre, cela prouve que M. de Blacas ne compte plus y revenir.

Il y a cependant des gens qui ne partagent pas cette confiance de M. Pozzo : telle était madame de Coigny, qui vient de mourir laissant 80,000 fr. de rentes à M. le ministre Sébastiani, son gendre, et qui conservait près d'elle 250 à 300 mille francs en or, pour le cas où elle serait forcée de quitter encore une fois la France. Cette méfiance du gouvernement de Louis-Philippe est assez piquante, rapprochée de l'éloge que le *Moniteur* publiait hier des hautes vertus et de l'esprit de cette dame.

— M. Cabet publie aujourd'hui une lettre à M. Barthe, où il lui fait des reproches bien mérités ; mais c'est vraiment peine perdue ; l'opinion est faite sur le compte de ce garde-sceaux, qui s'accroche cependant à son porte-feuille avec une ténacité toute particulière.

— La lettre que le général Romarino écrit aux journaux apprend peu de chose ; mais on attend avec curiosité l'issue du débat engagé entre M. de Montalivet et le duc de Brunswick, qui s'obstine à ne quitter Paris que lorsqu'on emploiera la force matérielle ; et hier les hommes de police qui se sont présentés à son hôtel n'avaient pas été suffisants pour aller jusque-là.

— M. de Peyronnet, qui tient à faire parler de lui et cherche à se faire une réputation de stoïcien, vient d'écrire au *Courrier Français* qu'il n'avait point demandé à être trans-

féré du château de Ham dans une autre prison. La chose est possible ; car M. de Peyronnet boude ses collègues ; mais j'en tiens pas moins pour certain que l'on prépare le château de Blaye pour y recevoir M. de Polignac et les autres condamnés, et il n'est pas probable qu'on laisse M. de Peyronnet ; de sorte qu'il jouira de l'adoucissement que ce changement de prison peut apporter à sa situation, tout en disant qu'il ne veut rien, qu'il ne demande rien.

— Autre correspondance. Celle-ci est bizarre ; c'est don Miguel qui fait à don Pedro une proposition qui rappelle celle que l'on prétendit, en 1815, avoir été faite par Napoléon à Alexandre pour éviter l'effusion du sang, un duel entre les deux armées. Probablement la lettre de D. Miguel, empruntée aux journaux anglais, est aussi apocryphe que celle de Napoléon, qui fut cependant vendue dans les rues de Paris pendant les cent jours.

— Quoique l'on fasse, on est toujours ramené à parler de la Vendée. Les lettres de Nantes d'avant-hier annoncent de nouvelles réunions de bandes dans les landes de Maisdon, et l'abbaye de la Meilleraye est aussi le centre de mouvements légitimistes. S'il faut en croire ces lettres une prise d'armes était concertée pour le 15 ; nous saurons bientôt si les chouans, avertis que les patriotes sont sur leurs gardes, sont décidés à une nouvelle campagne.

— Vous avez vu que le gouvernement s'est décidé à suspendre les pensions des chouans ; c'est ce que l'opposition demandait à la dernière session, et ce que le ministère repoussait : on se rappelle que l'opposition était au moment d'enlever le vote, lorsqu'une escobarderie de M. Guizot fit renvoyer la séance, et dans l'intervalle le ministère s'arrangea pour se rallier quelques voix. Toutes les prévisions de l'opposition sur cette question de la Vendée se vérifient malheureusement. Les députés patriotes, sentant la nécessité de mesures extraordinaires, sollicitaient les ministres de les demander à la chambre. Les ministres soutinrent que la légalité leur suffisait, et ils ont été forcés de recourir à l'état de siège qui s'est brisé dans leurs mains. On leur avait aussi signalé, il y a plus d'un an, les principaux dépôts d'armes restés depuis 1815 ; ils ne voulaient pas faire en temps utile les perquisitions nécessaires, et aujourd'hui c'est le hasard qui leur a livré l'un de ces dépôts, celui de Chalaix.

On leur avait exposé la nécessité de faire garder les prisons par des hommes sûrs, et plusieurs évasions marquantes montrent si le conseil était fondé. Celle de Guillemot porte déjà ses fruits. On écrit de Nantes qu'une bande de chouans, à la tête desquels il se trouvait, dit-on, s'est présentée ces jours derniers à la maison de campagne du général Fabre, aux environs de Vannes, dans l'intention de mettre à exécution un arrêt de mort prononcé par le fameux tribunal secret, signalé aux assises d'Ille-et-Vilaine, lors du procès de Guillemot. Le général Fabre était heureusement absent. Mais tous les patriotes ne sont pas aussi heureux.

NOUVELLES.

Toutes les lettres d'Angleterre annoncent que la nouvelle chambre des communes sera nommée dans un sens plus libéral que celle qui vient d'être dissoute. Lord Grey ne pourra pas rester à la tête du cabinet, il sera remplacé par lord Brougham. L'abolition des lois céréales et des dîmes sera probablement le résultat de la nouvelle session.

— Une lettre que nous recevons nous dit :

« Croyez, quoi qu'on vous dise, que le roi Guillaume tiendra bon, et d'autant plus qu'il est certain qu'il n'y aura pas de parti sérieux pris contre lui.

— On lit dans la partie officielle du *Moniteur* de ce jour :

« Le roi vient de recevoir la réponse de S. M. le roi de Sardaigne à la lettre de notification du mariage de S. A. R. madame Louise avec S. M. le roi des Belges. Cette réponse a été remise au gouvernement par M. de Blonay, chargé d'affaires de Sardaigne. »

— On ne parle dans tout Bruxelles que de vols qui ont eu lieu pendant la fête donnée au roi au jardin botanique. On a escamoté au général L'Orlière sa tabatière ; à M. Hamilton, secrétaire de l'ambassade anglaise, sa bourse contenant soixante francs ; à M. Vanhoerde, un des commissaires, sa bourse et divers petits objets. On a même été jusqu'à voler, à un grenadier, qui était de garde à la porte, sa bourse contenant 50 cent.

— La santé de M. Laponneray est moins mauvaise aujourd'hui ; les causes qui faisaient craindre pour ce jeune homme se sont sensiblement améliorées.

— Audry de Puyraveau s'est expressé de souhaiter pour la somme de 50 francs à l'amende à laquelle cet écrivain a été condamné. Il l'a fait avec le dévouement et la délicatesse que chacun connaît à cet excellent écrivain.

— Le *Cloître Saint-Méry*, par M. Rey-Dussueil, a été saisi. La 2^e édition était déjà épaisse ; il n'en restait que huit exemplaires.

— Aujourd'hui plusieurs ambassadeurs sont allés à la chasse dans une des terres de M. de Rothschild.

— Un courrier extraordinaire, chargé de dépêches pour Londres, a été expédié hier de l'ambassade de Russie.

— Les affaires de Belgique s'embrouillent chaque jour davantage ; les dernières nouvelles de La Haye annoncent que le roi Guillaume ne veut entendre au sujet du replâtrage de la conférence de Londres.

— La lettre suivante a été adressée au *Courrier Français* :

« Vous avez annoncé, Monsieur, dans votre feuille, que de pressantes sollicitations avaient été faites au nom des prisonniers de Ham, pour obtenir leur translation dans un autre lieu.

On vous a induit en erreur : je ne fais ni représentation, ni plainte, ni prière ; je ne sollicite personne, je ne demande rien au gouvernement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.
Ham, 15 septembre 1852.

— On assure que le ministre de la guerre s'occupe de préparatifs pour une expédition d'Afrique, tendant à assurer la possession d'Alger et de Bone, et à soumettre Constantine. Un officier supérieur, envoyé à Alger pour prendre des renseignements sur les contrées peu connues qui doivent désormais jouer d'une civilisation européenne, est de retour depuis peu à Paris. D'après ses informations, le sol des territoires de Bone et de Constantine est bien plus fertile qu'on ne l'avait supposé, et offrirait aux colons de fortes chances de succès ; on sait aussi par le même voyageur que la nombreuse population de ces pays se laisserait volontiers délivrer par une armée française du joug brutal et des exactions, dont elle est aujourd'hui l'objet.

— L'explosion d'une chaudière à vapeur dans une fabrique de sucre de betteraves à Queutrey (Haute-Saône), a coûté la vie aux deux propriétaires de la fabrique, MM. Petit frères.

Le gouvernement bavarois vient de supprimer définitivement l'*Indicateur Rhénano-Bavarois* qui se publiait à Kaiserslautern et qui n'était pas soumis aux prescriptions de la censure.

Le Précateur.

— La haute cour s'assemblant à Mannheim a, de son côté, confirmé la sentence contre MM. Fr. Schlund et Fr. Strohmeyer, rédacteurs de la *Sentinelle du Rhin*.

— On annonce également la prohibition de la *Gazette Universelle de Stuttgart*, prononcée par la diète de Francfort.

— On écrit de Cassel que la commission militaire de Francfort a proposé à l'assemblée des Etats confédérés, non-seulement de joindre les réserves aux corps de troupes destinées à marcher, mais encore de mettre sur pied les nombreux contingents non appelés jusque-là au service actif.

Cette mesure excita un mécontentement général dans les Etats de la confédération, qui ne voient pas sans gémir la prolongation de l'augmentation du pied de guerre qui écrase les peuples depuis deux ans.

— C'est le 15 septembre, jour où doit commencer dans le duché de Nassau la levée des impôts établis par le gouvernement. On assure que les habitans de plusieurs baillages n'y satisfiront point, parce que ces impôts n'ont point été sanctionnés par les chambres constituées légalement. Un appel aux bourgeois de Nassau a déjà paru à ce sujet.

— Il est question d'établir un service de bateaux à vapeur sur le Danube, entre Pesth et l'embouchure du fleuve. Le gouvernement hongrois est en pourparlers à ce sujet avec des ingénieurs et des capitalistes anglais. Il est aussi question de joindre Pesth et Buda par un pont fixe ; ces deux villes, dans l'état actuel, sont quelquefois sans communications pendant plusieurs semaines de la mauvaise saison.

— D'après toutes les nouvelles de l'Albanie, à la date du 20 août, le grand-seigneur prépare une expédition contre les Monténégrins qui, de leur côté, ont tout disposé pour une vigoureuse résistance. Déjà même ces révoltés ont pris l'offensive contre des Turcs Spizzanotes, auxquels ils ont enlevé des bestiaux.

— Un tourier de cabinet anglais, parti de Londres le 21 août, et se rendant à Rome, a passé par Lucques le 4 septembre.

— Les dernières lettres de la Péninsule n'apprennent aucun incident nouveau en Portugal. Les nouvelles de Porto vont jusqu'au 6. La ville était bien approvisionnée et l'armée de dona Maria toujours animée d'un excellent esprit.

— En Espagne, la bande de Jose Maria, en Andalousie, grossissait de jour en jour, et des troupes de voleurs menaçaient de devenir parti révolutionnaire redoutable. Quelques guérillas constitutionnelles se formaient sur divers points.

— Des lettres de St-Gall (Suisse), à la date du 11 septembre, annoncent que les préparatifs militaires des Autrichiens dans le Tyrol, ont sensiblement diminué.

Toutefois, la confédération helvétique a cru devoir poursuivre les mesures de défense qu'elle avait adoptées, et il se prépare dans presque tous les cantons, des lois pour défendre à l'avenir les enrôlements en masse pour le service étranger.

— Colocotroni qui, comme on sait, était l'un des agents les plus actifs du parti russe en Grèce, vient de publier une proclamation par laquelle il s'efforce de rallier à lui tous les partis pour combattre le gouvernement issu de l'assemblée nationale d'Argos. Ce que cette proclamation a de remarquable, c'est que Colocotroni enveloppe dans ses réprobations un parti de palicaires qui est lui-même déjà en insurrection contre le gouvernement national. Colocotroni voudrait faire aussi du juste-milieu ; aussi sa proclamation, arrivée par voie extraordinaire au *Journal des Débats*, a-t-elle été soigneusement placée en tête de ses colonnes.

— Le programme de l'université de Bonn, en Prusse, annonce pour l'hiver prochain 216 cours publics. Si les jeunes Prussiens n'ont pas de liberté à espérer sous le régime militaire de leur patrie, on leur offre au moins la science.

— Dans la prison de Newgate, à Londres, on comptait le 7 de ce mois 572 prisonniers.

— Sir Walter Scott ne quitte plus le lit ; les médecins necroisent pas qu'il puisse passer le mois de septembre. Il parle peu, et le peu de paroles qu'il échappent par intervalles sont toutes, pour les personnes dont il reçoit les soins, l'expression d'un triste pressentiment.

— Pendant que Walter Scott s'éteint lentement, l'épidémie régnante

vient d'enlever bousculément l'auteur de *Caleb Williams*. M. Godwin avait, depuis *Caleb*, publié plusieurs romans, entre autres *Saint-Léon*, *Mondonville*, etc. Son *Essai sur la justice politique* fit dans le temps beaucoup de bruit. Il est l'auteur d'une *Histoire de la république anglaise*, d'un *Essai sur les Sépultures*, d'une *Vie de Chaucer*, d'une *Vie des nouveaux de Milton*, *Edward et John Philips*.

— Un échange extraordinaire de lettres autographes a eu lieu depuis quelque temps entre les principaux souverains de l'Europe. Au dernier lever, le prince Liéven a présenté au roi une lettre autographhe de l'empereur Nicolas, et par le dernier courrier parti pour St-Pétersbourg, une paixable communication particulière a été faite par le roi Louis-Philippe à l'empereur de Russie. D'autres lettres authentiques du roi de Prusse, etc., avaient déjà été présentées à S. M. (*Albion*.)

L'Indicateur bordelais, toujours à propos de l'armement extraordinaire de la citadelle de Blaye, publie les fragments suivants d'une lettre adressée par un habitant de Blaye au chef d'une maison de Bordeaux :

« Depuis le 2 d'eorant, jour où le baron Janin et un colonel du génie venu de La Rochelle, se sont rencontrés ici, on a fait étonnante dans notre citadelle des travaux qui donnent lieu à mille conjectures.

— Aujourd'hui M. le secrétaire-général de la préfecture de police, accompagné de deux agents, s'est transporté chez M. le duc de Brunswick, pour lui notifier d'avoir à quitter Paris dans 24 heures et la France dans 5 jours. Ces Messieurs n'ont pas été admis auprès du duc qui persiste à soutenir qu'il n'est pas réfugié, que la loi contre les réfugiés ne lui est point applicable, et qu'il n'obéira pas aux injonctions de M. de Montalivet, à moins qu'il ne soit contraint par la force. Le duc de Brunswick conteste, dit-on, à l'administration, le pouvoir de décider si un étranger est ou n'est pas un réfugié. Suivant lui, cette question ne peut être résolue que par la justice. Que fera maintenant le ministère ? Décidera-t-il lui-même la question par la force, ou s'en référera-t-il aux tribunaux ?

Nous avons déjà dit que nous n'avons pas de puissantes raisons pour nous intéresser à M. le duc de Brunswick ; mais il s'agit ici bien moins de sa cause que de celle de la France et de tous les amis de la liberté qui sont venus chercher un refuge sur notre territoire. Dans la lettre que nous avons publiée, le duc de Brunswick accuse les ministres d'obéir à une influence étrangère et d'être en quelque sorte les exécutants de la diète de Francfort. Pourquoi le ministère garde-t-il le silence sur cette grave accusation ? Pourquoi n'y répond-il pas en faisant connaître les motifs sur lesquels il fond son ordre d'exil ? (*Courrier*.)

— Un diplomate mandé de Madrid en date du 8 courant, que le roi Ferdinand avait résolu de quitter le 10 la résidence royale de Saint-Hildefonse pour retourner dans la capitale si son indisposition le lui permettait. Mais Ferdinand souffre beaucoup de la goutte ; tous ses membres, du côté droit, sont extrêmement enflés ; il est alité, et ses médecins pensent qu'il moins d'une amélioration, qu'ils ne prévoient pas, le roi ne pourra pas quitter Saint-Hildefonse aussitôt qu'il le désire.

La même personne mandate que, quant aux affaires de Portugal, le cabinet espagnol est intimement persuadé qu'elles traîneront en longueur.

— Un suicide, accompagné de circonstances qui portent à l'attribuer à la démembré, vient d'avoir lieu dans la commune d'Auteuil. Un ouvrier maçon vivait depuis long-temps avec une femme mariée, qui l'abandonna, il y a quelques jours, pour retourner avec son mari. L'homme qu'elle venait de quitter ressentit une si grande douleur qu'il prit la résolution de se détruire. On trouva ce matin ce malheureux asphyxié sur son lit, et coiffé d'un bonnet de sa maîtresse. Il avait un sautoir passé autour du cou, et avait charbonné sur le plancher qu'il désirait être enterré avec le bonnet qu'il avait sur la tête.

— Nous avons annoncé l'arrivée à Londres de Charles X ; il faut en croire le *Globe*, le gouvernement hollandais a mis à la disposition de Charles X un bâtiment à vapeur du roi pour le transporter d'Edimbourg à Hambourg ; mais la Prusse et l'Autriche refusent de lui accorder des passeports, à moins que la duchesse de Berry, qui est à présent dans la Vendée, n'accompagne la royale famille à Gratz.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCUREUR.)

ANGLETERRE. — Londres. — Consolidés, 85 1/8 en compte.

— On lit dans le *Sun* :

Voici, quoi qu'aient dit quelques feuilles, l'état réel de la question belge.

Le général Goblet, après avoir reçu de la conférence, communication des propositions que celle-ci a l'intention de faire aux rois de Hollande et de Belgique, est parti de Londres pour Bruxelles où il va les soumettre au roi Léopold.

— Une communication officielle de lord Palmerston, au nom de la conférence, vient d'être envoyée à La Haye, on attend la réponse dans le courant de la semaine prochaine.

— Le Standard dit au contraire :

On dit dans les cercles diplomatiques que les cinq puissances composant la conférence font tous leurs efforts pour engager la Hollande et la Belgique, puisqu'elles n'ont rien pu faire par leur intervention à cet égard. La conférence ne se refusera pas à ce qu'Anvers restât entre les mains des Hollandais pour le moment.

— Nous apprenons que le prince de Talleyrand se propose de revenir en Angleterre vers la fin de ce mois. (*Globe*)

— Le marquis de Palmella a nommé M. Serreira Borges et M. Silva agents de don Pedro à Londres pour tout ce qui a rapport à des affaires d'argent. La cause constitutionnelle recevra de grands services de ce nouveau comité. (*Idem*.)

— Le marquis de Palmella est parti jeudi soir à huit heures pour Oporto. (*Idem*.)

— On nous annonce que trois gentlemen, possédant de la fortune, sont réunis pour faire les frais d'un régiment de 800 hommes pour le service de don Pedro, et qu'ils sont parvenus à réunir presque nombre d'hommes. (*Court-Journal*.)

— Une corvette de 16 canons est sortie d'Oporto le 26 août pour croiser en dehors de Viana avec un petit navire, et un autre est allé à Figueiras. (*Portsmouth-Journal*.)

— On lit dans l'*Albion* :

« La duchesse d'Angoulême ainsi que la jeune fille de la duchesse de Berry s'embarqueront, dit-on, ce matin pour Edimbourg, d'où ils se rendront à Gratz.

» Le duc de Blacas a quitté hier l'hôtel de Grillon pour se rendre à Edimbourg, où Charles X n'attend, dit-on, que l'arrivée du duc pour se mettre en route vers l'Autriche. Le duc de Blacas se trouvait depuis trois semaines à l'hôtel de Grillon et avait eu plusieurs entrevues non officielles avec le vicomte Palmerston.

» La reine d'Angleterre est venue mercredi faire une visite à la duchesse d'Angoulême et à Mademoiselle. S. M. a demeuré environ trois quarts d'heures avec la duchesse. En prenant congé de S. A. R., elle l'embrassa affectueusement. La comtesse de Clarendon et lady Malborough accompagnaient S. M. On se disait en confidence que l'ex-dauphine aurait été invitée par S. M. à se rendre à Windsor, si l'étiquette ne fut pas opposée à ce qu'elle regat cette marque royale. Son carrosse était sans armes, et ses gens ne portaient pas la livrée. La duchesse d'Angoulême voyage sous le titre de la duchesse de Maroc.

» Parmi les personnalités de distinction qui ont rendu visite à S. A. R., on cite la duchesse de Cumberland, le prince et la princesse Liéven, le chevalier Bernaduz, ambassadeur espagnol ; l'ambassadeur autrichien, baron de Weissembourg, le baron et la baronne Bulow, la comtesse d'Essex et ladis Anne Beckett. Le marquis de Chabrol remplissait les fonctions de secrétaire de S. A. R. »

ESPAGNE. — On écrit de Catalogne, le 31 août : Le comte d'Espagne es toujours dans la crainte. On dirait qu'il redoute une prochaine insurrection. Les troupes sont continuellement en mouvement sur la frontière et le long des côtes. Quoi qu'on vous en dise, il prétera un appui direct à vos carlistes.

On trouve ici quelque chose en faveur des exilés d'Holy-Rood. Dernièrement on a cherché à faire quelques enrôlements parmi les Catalans. Vous pouvez compter sur la vérité de ce fait ; je vous en garantis l'authenticité.

AFRIQUE. — Les dernières nouvelles de nos possessions d'Afrique sont bonnes. L'état sanitaire de nos troupes va de mieux en mieux ; le nombre des malades diminue avec les chaleurs. L'administration s'efforce continuellement d'améliorer la position des soldats ; et, sous ce rapport, on est en général satisfait de la sollicitude des chefs.

Maladies Secrètes

(545 5) AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPOT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1^{er} (maison de M. Koch, tailleur).

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE

de la maison MA, rue St-Honoré, n° 340, à Paris,

En raison du débit considérable que ses articles ont obtenu et des nombreuses demandes qui lui sont faites, demeure ouvert jusqu'en octobre prochain, et vient de recevoir de Paris un complet et nouvel assortiment des articles suivants, assez avantageusement connus par les éloges si souvent répétés des premiers journaux de la capitale.

1^{er} *Les Eaux noires, blondes et châtain*, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation ; et les Pompadour américaines noires et châtain, qui teignent également les cheveux et favoris en toute nuance.

La Crème et l'Eau de Turquie, qui effacent les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchissent à l'instant même la peau la plus brune.

La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître rapidement ainsi que les favoris.

4^e *L'Epilatoire du Sérail*, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage et des bras, sans laisser aucune trace.

5^e *La Pâte circassienne*, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^e *L'Eau des Chevaliers*, qui corrige la mauvaise haleine, et blanchit admirablement les dents sans en altérer l'email.

6^e *L'Eau rose de la cour*, qui donne au teint un coloris vif et naturel ; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

Prix : *Six francs* chaque article ; *dix francs* pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon, place des Célestins, n° 9.)

CIRQUE OLYMPIQUE.

Aujourd'hui 20 septembre grande représentation.

La jeune Polonoise, grande scène historique à combats et évolutions. On n'a rien négligé pour rendre cette scène une des plus brillantes.

Jules César, sur trois chevaux liliputiens sans selle, par le jeune François Loisset.

Le Berger amoureux, exécuté pour la première fois par M. Félix.

Le Barbier de Séville, scènes exécutées par M. Charles, qui paraîtra pour la première fois comme Figaro et Matevot, avec son manseau espagnol.

L'affiche du jour fera un détail plus étendu.

	1 ^{er} Cr.	plus h	plus b	der.
5 p. 00 au compt.	96 80	96 80	96 65	96 75
— fin courant.	96 80	96 85	96 65	96 75
EMP. 1851 au compt.	96 90	" "	" "	" "
— fin courant.	" "	" "	" "	" "
4 p. 100 au compt.	" "	" "	" "	" "
3 p. 00 au compt.	69 50	69 55	69 40	69 55
— fin courant.	69 65	69 65	69 45	69 60
ACTIONS DE LA BANQ.	1652 50	" "	" "	" "
R. DE NAPLES au c.	81 60	81 70	81 60	81 70
— fin courant.	81 70	81 70	81 60	81 70
CORTÈS.	12.	" "	" "	" "